

« PAS DE HARCELEMENT DANS NOTRE ECOLE » - Mémo à destination des directeurs d'école -**Le harcèlement, c'est quoi ?**

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique, ou psychologique... Elle est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. **Les 3 caractéristiques du harcèlement** : la violence, la répétitivité, l'isolement de la victime. Il se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines différences physiques (**cf. NS n°5 du 11 mars 2015**).

Le harcèlement est un phénomène insidieux qui échappe le plus souvent au regard de l'adulte. **Une réponse institutionnelle doit être apportée à une situation à risque de harcèlement.**

Anticipation du harcèlement

Sensibilisation des enseignants par le directeur lors de la pré-rentrée

Information lors des rencontres parents – enseignants à la rentrée et lors du conseil d'école : le harcèlement à l'école existe, définition et signes de détection et procédures / réponses institutionnelles (directeur et enseignants à l'école, inspection), **protocole de traitement du harcèlement scolaire (Eduscol)**

Notre circonscription est engagée dans la lutte contre le harcèlement au sein de nos écoles, autour d'un groupe de pilotage qui a défini **4 Axes d'actions prioritaires** :

- **Repérage** du phénomène de harcèlement scolaire
- **Traitement** des situations avérées
- **Formation** des enseignants au travers du PDF 2015/2016, information des parents
- **Prévention** auprès des élèves

Quelques exemples-types qui peuvent interpeller les enseignants

- Manque d'assiduité
- Refus d'aller en récréation, isolement
- Décrochage scolaire, baisse de l'attention et des résultats
- Diverses formes de stigmatisation d'un élève (dans les activités de vie de la classe et de l'école)...
- Plaintes ou silence de l'enfant victime, comportement déranger voire perturbateur

Quelles réponses apporter à ces situations ?

- **Accueil de l'enfant victime** et recueil de son témoignage
- **Accueil des témoins** de ces situations de harcèlement + Fiche de suivi des incidents
- **Accueil de(s) l'élève(s) auteur(s) de harcèlement** et rappel des règles du vivre ensemble et des conséquences de ses faits et gestes. Recherche de la reconnaissance des faits et de solutions d'amélioration. Ne pas culpabiliser l'enfant harceleur mais faire susciter l'empathie et amener l'enfant à une réflexion qui débouche sur une forme de réparation.
- **Rencontre avec les parents de l'élève victime** qui sont associés au traitement de la situation
- **Rencontre avec les parents de l'élève auteur** du harcèlement. Ils sont associés au traitement de la situation.
- **Actions de sensibilisation des autres élèves** pour informer que les situations de harcèlement ne peuvent être tolérées. Vidéos de prévention, Réflexion sur les émotions et la capacité d'empathie.

Pour toute question contacter le référent «harcèlement» de l'Inspection: *Christian CARPENTIER* 06.06.73.33.82

Ressources sur le site de l'inspection, onglet « HARCELEMENT »

Ressources sur le site du Ministère : AGIR CONTRE LE HARCELEMENT A L'ECOLE.GOUV.FR